

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010**

**Délibération**  
n° 2010.12.239

**Rapport sur la dette  
du GrandAngoulême**

**LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

**Secrétaire de séance** : Laurent PESLERBE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

**Excusé(s) représenté(s)** :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

**Excusé(s)** :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**RAPPORT SUR LA DETTE DU GRANDANGOULEME**

La circulaire interministérielle, IOCB 1015077c du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, stipule qu'un rapport sur l'état de la dette incluant le tableau des risques des emprunts souscrits, doit être présenté à l'assemblée délibérante. Cette présentation peut être faite lors de la séance de vote du budget primitif.

En effet, depuis les années 90 une part croissante de l'endettement des collectivités a été contractée sous la forme d'emprunts dits structurés.

Ces emprunts peuvent être définis comme des prêts dont les intérêts ne sont pas déterminés en référence à des index standards tels que l'EONIA ou l'EURIBOR, voire sont appliqués selon des formules non linéaires de sorte que l'évolution des taux supportés est plus que proportionnelle à l'évolution de l'index lui-même.

La structure de la dette de la Communauté d'Agglomération présente les caractéristiques suivantes :

a) Evolution et répartition budgétaire de l'encours

Budget	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	Remboursement en capital	Réalisation d'emprunt 2010	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	
Principal	35,05 M€	3,47 M€		31,58 M€	60,30 %
Développement économique	15,41 M€	1,69 M€		13,72 M€	26,20 %
Assainissement	5,92 M€	1,15 M€		4,77 M€	9,11 %
Eau potable	2,56 M€	0,26 M€		2,30 M€	4,39 %
<b>Total</b>	<b>58,98 M€</b>	<b>6,57 M€</b>		<b>52,37 M€</b>	<b>100 %</b>

b) Annuité par budget

Budget	Annuité 2010	Annuité prévisionnelle 2011	Evolution (valeur)	Evolution (%)
Principal	4,9 M€	4,7 M€	- 0,2 M€	- 4%
Développement économique	2,3 M€	2,2 M€	- 0,1 M€	- 4%
Assainissement	1,4 M€	1,1 M€	- 0,3 M€	- 21%
Eau potable	0,4 M€	0,3 M€	- 0,1 M€	- 25 %
<b>TOTAL</b>	<b>9,0 M€</b>	<b>8,3 M€</b>	<b>- 0,7 M€</b>	<b>- 8%</b>

c) Répartition par établissements financiers

Prêteur	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	%
Groupe Caisse d'épargne	25,5 M€	49 %
DEXIA Crédit Local	16,8 M€	32 %
Groupe Crédit Agricole	9,0 M€	17 %
Crédit Mutuel	0,7 M€	1 %
Agence de l'eau	0,3 M€	1 %
<b>TOTAL</b>	<b>52,3 M€</b>	<b>100 %</b>

d) Types de taux et classification des risques

Type de taux	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	%	Classification des risques
Taux fixe	41,8 M€	80 %	<b>1 A</b>
Taux variable	6,8 M€	13 %	<b>1 A</b>
Taux structuré	3,7 M€	7 %	<b>3 E</b>
Total	52,3 M€	100 %	

Sur l'échelle des risques : 93% de notre encours est classé **1 A**,  
c'est à dire : **1** : indice zone euro, **A** : Taux fixe ou variable simple  
et 1 seul produit est classé **3 E**  
c'est à dire : **3** : écart d'indices zone euro, **E** : avec multiplicateur jusqu'à 5  
**(voir annexe tableau des risques)**

**41,8 M€** de l'encours soit 80 % de la dette est à **taux fixe**,  
dont 10,2 M€ de l'encours de la dette concerne des emprunts à palier basés actuellement sur  
du taux fixe et pouvant évoluer, sans indemnité, sur du taux variable (index standard) à chaque  
palier (5 ou 10 ans).

**6,8 M€** de l'encours soit 13 % de la dette est à **taux variable** (index standard).

**3,7 M€** de l'encours soit 7 % de la dette concerne de la **dette structurée**.(cf. encadré)

Emprunt structuré de 5 M€ sur le budget principal, réalisé en juillet 2006 auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes(encours au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : 3,7 M€) remboursement trimestriel à capital constant dont la 1<sup>ère</sup> échéance était le 25/03/2007.

Taux fixe de **2,98 %** sur 2 ans puis à compter du 25 mars 2009  
taux structuré

taux : 2,98% si (CMS 20 ans - CMS1 an supérieure ou égale à 0,40%)  
sinon 6,80% - 5\*(CMS 20ans – CMS 1an).

*Pour information* : La meilleure proposition à taux fixe lors de la négociation était de 4,14%. De juillet 2006 à mars 2009 le taux fixe de 2,98% était assuré. Depuis mars 2009, le GrandAngoulême a toujours bénéficié d'un taux à **2,98%**. L'économie d'intérêts réalisée sur la période (4 ans) s'élève à **203 K€.** (décembre 2010)

***Explication sur la structure du prêt :***

pour maintenir le taux à 2,98%, il faut que l'écart entre le taux des prêts à 20 ans et le taux à 1 an soit supérieur à 0,40%.

Aujourd'hui (10/11/2010) l'écart est de (3,060% - 1,263% = 1,797%).

***Définition :***

*CMS 1 an (Consulting Maturity Swap) correspond au taux de SWAP à 1 an contre un EURIBOR 6 mois calculé par L'ISDA(international Swap and Derivatives Association) CMS 1 an au 10/11/2010 : 1,263%*

*CMS 20 ans correspond au taux de swap annuel à durée 20 ans contre Euribor 6 mois.*

***CMS 20 ans au 10/11/2010 : 3,060%***

Vu l'avis favorable de la commission finances (toutes commissions confondues) du 25 novembre 2010,

**Je vous propose :**

**DE PRENDRE ACTE** des éléments du rapport sur la dette du Grand Angoulême présentés ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>  <b>21 décembre 2010</b>	<b>Affiché le :</b>  <b>21 décembre 2010</b>

## Annexes

### 1) La typologie permettant la classification des produits de financement

Les produits financiers proposés aux collectivités territoriales peuvent être classés en fonction des risques qu'ils comportent, d'une part à raison de l'indice ou des indices sous-jacents et d'autre part de la structure du produit qui peut amplifier considérablement les effets liés à la variation de l'indice proprement dit.

Une typologie des emprunts, sur le modèle de celle qui existe dans tous les établissements financiers, est un outil pertinent pour caractériser à la fois l'encours de la dette et les nouveaux produits proposés aux collectivités territoriales<sup>1</sup>.

Les collectivités locales peuvent utiliser ces références communes lors des négociations avec les établissements financiers mais également pour la définition des délibérations qui définissent la politique d'emprunts et de gestion de dette que l'exécutif doit mettre en œuvre.

### Tableaux des risques

	Indices zone euro		Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices		Barrière simple. Pas d'effet de levier
	<b>Ecarts d'indices zone euro</b>		Option d'échange (swaption)
	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro		Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
	Ecart d'indices hors zone euro		<b>Multiplicateur jusqu'à 5</b>
	Autres indices		Autres types de structure

### 2) Définition des principaux index du marché financier.

- L'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) / TIBEUR (Taux interbancaire offert sur l'Euro) :  
Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des taux monétaires pratiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens sur les échéances suivantes : 1, 2, 3, 6, 9 et 12 mois. Il est publié chaque jour par la Fédération bancaire européenne. Il est le remplaçant du T.I.O.P. (Taux interbancaire offert à Paris) ou P.I.B.O.R. (Paris Interbank Offered Rate).
- L'ÉONIA (Euro Overnight Interest Average) :  
Ce taux est obtenu à partir des montants et des taux pratiqués pour l'ensemble des opérations de crédit au jour le jour, communiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens. Il est calculé chaque jour ouvré par la Banque centrale européenne. Il a remplacé le T.M.P. (Taux moyen pondéré) français depuis le 1er janvier 1999.

<sup>1</sup> Le septième engagement de la charte prévoit que « les établissements bancaires coteront systématiquement les produits proposés aux collectivités locales en fonction de la grille suivante ».